

## VILLE D'HAVELUY

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 24 MAI 2024

Date de convocation : 17 MAI 2024

Date d'affichage : 17 MAI 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe, + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + BUONGIORNO G. + PERNAK C. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

**EXCUSES** : MM. FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à MURCIA B. + DHAUSSY L., 5ème Adjointe qui donne pouvoir à LEBBADER D. + GLORIA D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + GARCIA M.

**ABSENTS** : MM.

**Secrétaire de séance** : Mme MAYEUX M.

**Délibération N° 2024-03-02**

### OBJET

Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
à la Loi n° 2016-1537 du 24 octobre 2016  
relative à la transparence de la vie publique  
et à la lutte contre la corruption

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/05/2024  
Reçu en préfecture le 29/05/2024  
Publié le  
ID : 059-215902925-20240524-DELIB20240302-DE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 15 avril 2024, Monsieur le Maire a validé la proposition de la société COLAS, agence de Trith-St-Léger, d'un montant HT de 89 065,15 €, pour la réalisation de travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR du parking de la salle des fêtes et des accès aux bâtiments.

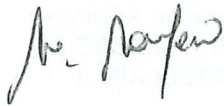
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX



Jean-Paul RYCKELYNCK



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 29/05/2024  
Publiée ou notifiée le 29/05/2024  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,

